

SYNTHESE

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
29225	13523	2012		01	1 / 2

Analyse et références

Affaire Observation OVNI

Le mercredi 09 janvier 2013 à 09 heures 45 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

PREAMBULE

---Le 24 novembre 2012, Monsieur _____ se présente à notre unité pour nous signaler une observation d'un Objet Volant Non Identifié dans le ciel de MONTIVILLIERS -76-, le 22 novembre 2012 entre 21 heures 15 et 21 heures 30.---

---Conformément au BE n° 25400 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28 septembre 1992, nous ouvrons la présente enquête.---

EXPOSE DES FAITS

---Le 22 novembre 2012, Monsieur _____ se trouve chez sa mère, Madame _____ demeurant _____ à MONTIVILLIERS -76-.---

---Alors qu'il se met à une fenêtre au premier étage de l'habitation vers 21 heures 15, Monsieur _____ aperçoit une lumière vive et fixe dans le ciel. Aucune étoile n'était visible ce soir là. Vers 21 heures 24, alors qu'il reçoit un appel téléphonique d'une amie, il voit cette lumière bouger lentement et horizontalement sur sa gauche.---

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

[2] - DGGN, Sous-direction de la défense et de l'ordre public, Centre de renseignement et d'opérations, section renseignement outre-mer

Date de clôture

09/01/2013
Signature(s)

Le

Vu et transmis par :



[1] - Monsieur le Sous-préfet à LE HAVRE

[1] - Monsieur le procureur de la République à l

[1] - Archives

ENQUETE

---Nous recevons la déclaration de Monsieur _____, lequel nous relate les faits et indique sur un plan l'axe d'observation et la direction de la lumière. (pièce n° 02)---

---Nous entendons Madame _____, mère de _____, laquelle nous relate avoir été témoin de ce phénomène. Elle explique avoir vu une grosse lumière fixe genre projecteur, se déplacer vite au départ sur la gauche et lentement par la suite et partir derrière l'habitation. Elle indique qu'il n'y avait pas de feux clignotant, par contre, pour continuer l'observation, elle et son fils sont descendus au rez-de-chaussée. Ils ont alors vu un avion se poser sur l'aéroport d'OCTEVILLE, mais là, il y avait des feux clignotants rouges. La lumière observée partait selon elle dans le sens EPOUVILLE-FONTENAY. (pièce n° 03)---

---Nous nous rendons à l'aéroport d'OCTEVILLE/LE HAVRE pour vérifier les vols survenus ce jour. Nous apprenons que l'avion en provenance de LYON a atterri ce soir là à 21 heures 36.---

---Notre interlocuteur nous informe que lorsque le ciel est bien dégagé, le pilote est libre de manœuvres et peut ne pas emprunter le couloir aérien. (pièce n° 04)---

---Nous réquisitionnons le Centre National des Opérations Aériennes (CNOA) à LYON afin d'obtenir le relevé radars de cette soirée entre 21 heures 15 et 21 heures 30. Nous recevons celui-ci et constatons la présence d'un appareil entre 21 heures 21 minutes 32 secondes et 21 heures 21 minutes 52 secondes dans la zone d'observation indiquée par Monsieur _____. Cependant cet appareil se déplace sur la droite (sens NORD-SUD) et non sur la gauche. (pièces n° 05 et 08)---

---Nous réquisitionnons Météo-France ROUEN/BOOS afin d'obtenir les données climatiques du 22 novembre 2012 à 21 heures 24 (heure d'observation du déplacement de la lumière).---

---Nous recevons ces données et constatons que le temps était moyennement nuageux et doux. (pièces n° 06 et 07)---

CLOTURE

---L'enquête effectuée n'a pas permis de déterminer la nature exacte de la lumière observée par Monsieur _____ et sa mère.---

---Il est probable que le phénomène observé corresponde à l'avion de LYON.---

---En ce qui concerne les témoins auditionnés, rien ne permet d'établir que leur témoignage soit une affabulation.---

---Nous transmettons par conséquent, la présente procédure aux destinataires mentionnés.

---Dont procès-verbal fait et clos à _____, le 09 janvier 2013. ---

L'Agent de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
29225	13523	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
02	1 / 2

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION D' OVNI**

Le samedi 24 novembre 2012 à 14 heures 50 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant-chef

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant dans les locaux de la gendarmerie à , rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour à votre unité pour vous signaler un phénomène bizarre dont j'ai été témoin.

En effet, jeudi 22 novembre 2012, vers 21 heures 15, je me trouvais à la fenêtre du premier étage de la maison de ma mère, qui demeure à MONTIVILLIERS -76-, lorsque j'ai aperçu une lumière vive et fixe dans le ciel.

Aucune étoile n'était visible dans le ciel, ce soir là. Cette lumière ressemblait à une étoile mais en plus vive, plus lumineuse.

Au début j'ai cru que c'était Vénus mais elle n'était pas là où elle devait être.

J'ai observé cette lumière une dizaine de minutes.

Je suis ensuite descendu au rez-de-chaussée pour prévenir ma mère pour qu'elle voit ce qu'elle en pensait.

Arrivés à la fenêtre, la lumière de fixe, s'est mise à bouger lentement sur la gauche, vers FONTENAY sans baisser d'intensité et ce, à l'horizontal. Il était 21 heures 24. Je ne la voyais plus ensuite à cause des toits des autres maisons.

Question : Quelles étaient les conditions climatiques ce soir là ,

Réponse : Il faisait nuit, et le temps était couvert, car il n'y avait pas d'étoile, hormis cette lumière vive de couleur blanche.

Question : Quelle direction pouvez-vous donner à cette lumière.

Réponse : Je pense qu'elle est partie direction Nord-Est ou Est, et à l'horizontal. Je ne peux pas apprécier la distance. Elle se trouvait environ vers la zone industrielle de Gonfreville, du moins dans l'axe.

Question : Pouvez-vous nous indiquer sur une carte la position de la lumière et sa direction ,

Réponse : Oui, je vous l'indique sur la carte que vous me fournissez. Je vous indique l'axe où je l'ai observé.

J'ai observé cette lumière bougée à 21 heures 24, car j'ai reçu un appel à ce moment là, et j'ai du raccrocher pour poursuivre mon observation.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Question : Avez-vous des antécédents psychiatriques ou consommé de l'alcool ou des drogues ce soir là ?

Réponse : Non, j'ai juste bu un verre de beaujolais. Ma mère a également vu cette lumière mais pour elle c'était un avion, elle pense à celui qui venait de LYON et qui se posait à l'aéroport. Mais ce qui était bizarre c'est qu'il n'y avait pas de lumière clignotante ou de couleur.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A 76133, le 24 novembre 2012 à 15 heures 25 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Google

montivilliers plan



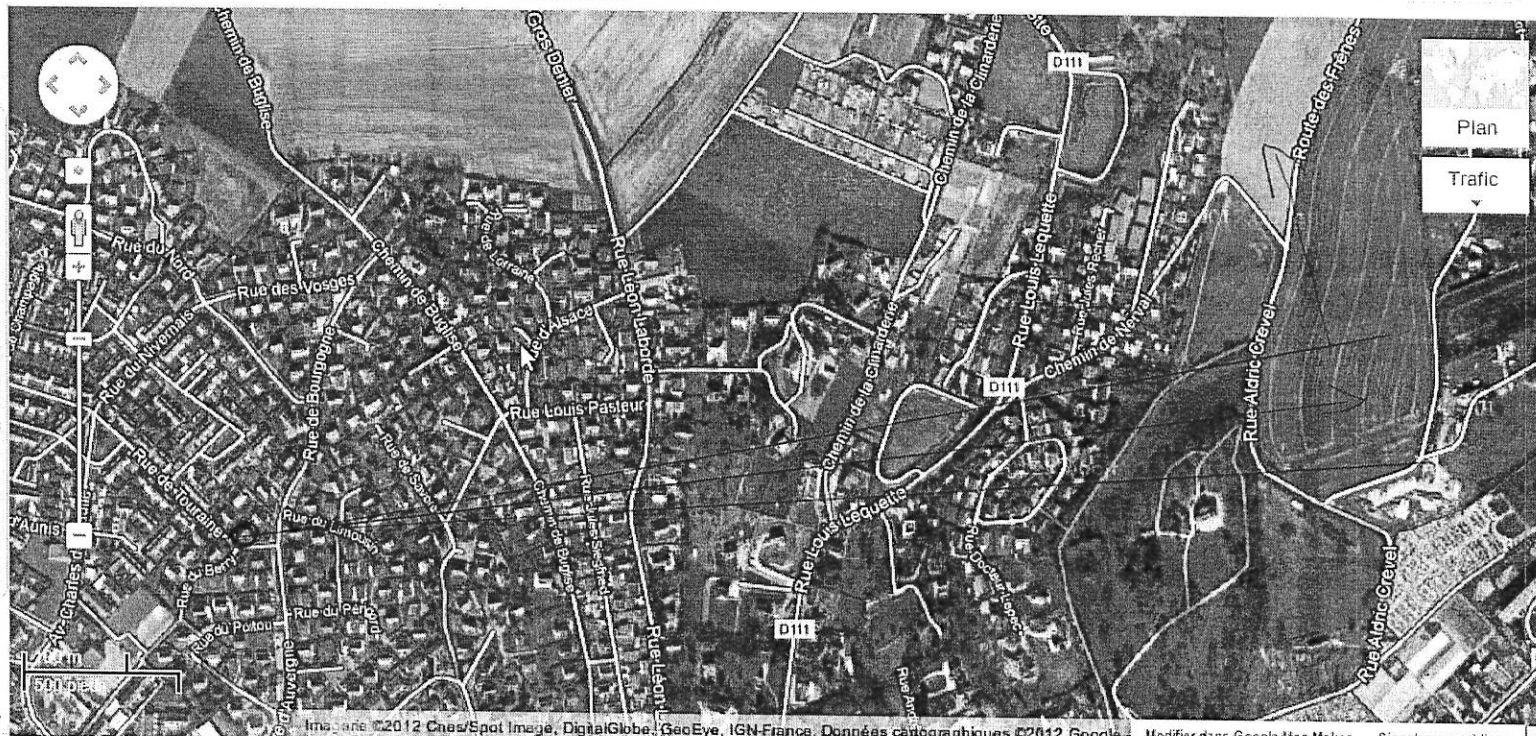
Connexion

Itinéraire

Mes adresses



Montivilliers



PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
29225	13523	2012		03	1 / 1

Analyse et références

Affaire

Le samedi 24 novembre 2012 à 15 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant-chef

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour à votre unité suite aux déclarations de mon fils, concernant l'observation d'un phénomène inexplicable dans le ciel.

Il se trouvait chez moi à l'adresse indiquée ci-dessus, il se trouvait à l'étage tandis que moi j'étais au rez-de-chaussée. A un moment donné, il m'a appelé pour que je monte. Je suis montée et j'ai observé avec lui, une grosse lumière fixe dans le ciel, comme une étoile mais plus fort, on aurait presque dit un projecteur.

Il n'y avait aucune étoile dans le ciel.

D'un seul coup, cette lumière s'est déplacée sur la gauche, je dirais vite au départ et après, un peu plus lentement.

On ne voyait plus après car elle est passée derrière la maison.

La lumière ne clignotait pas, c'était un point fixe. Après nous sommes descendu pour poursuivre l'observation. J'ai aperçu alors un avion qui se posait sur l'aéroport d'Octeville, mais là ça clignotait rouge. Si c'était un avion, c'est la première fois que je l'observe à cet endroit.

La lumière observée se trouvait au-dessus de la zone d'Epaville, vers EPOUVILLE et ensuite elle est partie vers FONTENAY.

Je n'ai pas d'antécédents psychiatriques et je n'avais pas consommé d'alcool.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 24 novembre 2012 à 15 heures 45 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
29225	13523	2012		04	1 / 1

Analyse et références

Affaire OBSERVATION D'OVNI

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

---Le 26 novembre 2012, nous nous rendons à l'aéroport du HAVRE/OCTEVILLE afin de connaître si un avion aurait pu se trouver à cet endroit et susceptible de se poser à l'aéroport à l'heure indiquée par Monsieur _____

---Notre interlocuteur nous informe que l'avion de LYON s'est posé sur la piste d'atterrissage de l'aéroport d' OCTEVILLE ce soir là, à 21 heures 36.---

---Un quart d'heure avant, celui-ci a survolé MONTIVILLIERS à basse altitude, avant de se poser.---

--- le ciel étant bien dégagé, le pilote est libre de la manœuvre à effectuer pour se poser ,il n'est pas obligé de suivre un couloir aérien défini.---

---Il est probable que le phénomène aperçu par Monsieur _____ ne soit en fait l'avion de LYON.---

---Dont procès-verbal fait et clos à _____ le 28 novembre 2012.---

L'Agent de Police Judiciaire

AI CLG66TG			1000	LGL	LISEU	DVL	LFOH	App à Vue RL	2036	22	11	12	
B190	LFLL	LFOH	2015	2019	2022	2026							
	1915	190											6
A7146													8
PIBAT220	EVL	1913											5

IFR

Plafond 3000 pieds

21436

PROCÈS-VERBAL DE RÉQUISITION

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
29225	13523	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
05.	1 / 1

Le vendredi 30 novembre 2012 à 09 heures 35 minutes.

Nous soussigné Adjudant-chef

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Magistrat autorisant la réquisition :

M , Procureur de la République à _____

Article prévoyant la réquisition : Article 77-1-1 du code de procédure pénale

REQUÉRONS : M le directeur des opérations aériennes, CNOA, (Centre National des Opérations Aériennes) à LYON -69-.

MISSION :

Conformément à l'enquête ouverte suite au témoignage d'une personne nous décrivant la présence dans le ciel de MONTIVILLIERS -76- d'un objet lumineux non identifié, bien vouloir nous fournir les relevés radars pour la soirée du 22 novembre 2012 entre 21 heures 15 et 21 heures 30, au-dessus de l'agglomération de MONTIVILLIERS -76290-, avec le cas échéant, la désignation des éventuels objets apparaissant sur ces relevés.

Rappelons que :

- Le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime, pour refuser de répondre à la présente réquisition.
- Le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais à la présente réquisition est puni d'une amende de 3750 euros. Les personnes morales en sont responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal.
- Le destinataire de la présente réquisition est dépositaire d'une information protégée par le secret de l'enquête judiciaire, dont la révélation est réprimée par l'article 434-7-2 du code pénal.

PERSONNE RÉCEPTIONNANT LA RÉQUISITION : _____

Déclaration concernant la réquisition :

- Accepte la mission et ne prête pas serment (art.157 CPP)
- Accepte la mission et prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience.
- Refuse la mission et prend connaissance des sanctions encourues.(art.R642-1 du CP et 60-1, 60-2 du CPP)

La personne requise

L'Officier de Police Judiciaire

Date & Heure de réception:

INVESTIGATIONS

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
29225	13523	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

Analyse et références

Affaire OBSERVATION OVNI

Le vendredi 14 décembre 2012 à 10 heures 45 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

ENQUETE

---Le 04 décembre 2012, nous recevons les données météorologiques demandées à METEO FRANCE ROUEN-BOOS, pour le 22 novembre 2012 sur MONTIVILLIERS -76-.

---Les données reçues sont pour le cap de la Hève. Le tableau présente les heures UTC, la température de l'air en degrés, la pression en mer, la force et la direction du vent.

---Entre 21 heures et 22 heures, la température était entre 10,6 (à 22 heures) et 10,7 degrés (à 21 heures), la pression en mer entre 1013,6 (à 21 heures) et 1013,2 hectopascal (à 22 heures), la force du vent entre 13 et 15 km/h et sa direction à 170 degrés (soit sens SUD-SUD-EST).

---Ces données signifient que le temps était moyennement nuageux avec possibilité des ondées et des éclaircies le temps était assez chaud pour cette saison (10 °). Cependant celui-ci évoluait vers un temps nuageux avec possibilité de pluies.

---Ces données coïncident avec les déclarations de Monsieur -

---Dont procès-verbal fait et clos

L'Agent de Police Judiciaire

TABLEAU ISSU DU SITE INTERNET ALERTES METEO.COM

Automne

Direction du vent	Nord	Est Nord-Est	Sud Sud-Est	Sud-Ouest	Ouest Nord-Ouest
Baromètre					
>1020 hPa	Beau ou assez beau. Chaud le jour; gelées à craindre la nuit.	Beau ou assez beau. Chaleur modérée; gelées à craindre.	Beau ou assez beau. Assez chaud le jour, frais la nuit; gelées possibles.	Beau. Chaud ou assez chaud le jour, nuits fraîches.	Beau ou modérément nuageux. Chaleur modérée le jour, nuits fraîches; gelées à craindre.
1013 à 1020 hPa	Ondées locales. Températures fraîches.	Assez beau, avec possibilité d'ondées. Frais le jour et gelées locales.	Nuages modérés; ondées et éclaircies. Assez chaud.	Ondées locales et vents faibles. Températures douces.	Assez beau, avec ondées locales et giboulées en montagne. Températures douces, parfois un peu fraîches.
1006 à 1013 hPa	Averses. Temps frais.	Ondées en plaine, giboulées en montagne. Temps frais.	Nuageux, avec pluies éparses et vent modéré. Temps doux.	Pluie possible, vent modéré. Températures douces.	Ondées en plaine, giboulées en montagne; vent faible. Temps frais.
<1006 hPa	Averses de pluie ou de neige. Temps froid et températures en baisses.	Averses orageuses et vent modéré. Temps frais.	Pluie et parfois averses orageuses avec vents forts. Températures douces.	Pluie et vent fort. Temps doux et humide.	Fortes pluies et vent fort, bourrasques de neige en montagne. Temps frais.

L'Agent de Police Judiciaire

DONNEES METEOROLOGIQUES DU CAP DE LA HEVE LE 22 NOVEMBRE 2012

DATE ET HEURE (UTC)	Température (en degrés)	Pression mer (en hectopascal)	Force du vent maximale (en km/h)	Direction du vent maximal (en degrés)
22/11/2012 : 00	8,3	1020,1	8,1	200
22/11/2012 : 01	7,9	1020,2	8,2	190
22/11/2012 : 02	8,0	1020,1	6,9	180
22/11/2012 : 03	8,0	1020,1	7,3	180
22/11/2012 : 04	8,2	1019,5	7,7	180
22/11/2012 : 05	8,4	1019,4	8,2	190
22/11/2012 : 06	8,7	1019,3	9,0	180
22/11/2012 : 07	9,0	1019,4	12,0	170
22/11/2012 : 08	8,7	1019,6	11,7	200
22/11/2012 : 09	9,3	1019,6	10,6	200
22/11/2012 : 10	10,3	1019,2	10,5	180
22/11/2012 : 11	11,3	1018,7	11,6	180
22/11/2012 : 12	11,9	1017,8	12,0	190
22/11/2012 : 13	12,0	1016,9	14,0	180
22/11/2012 : 14	12,0	1015,9	12,6	180
22/11/2012 : 15	11,9	1015,3	13,8	190
22/11/2012 : 16	11,4	1014,6	13,9	170
22/11/2012 : 17	11,1	1014,4	13,5	180
22/11/2012 : 18	11,1	1014,0	15,0	170
22/11/2012 : 19	11,1	1013,8	14,5	190
22/11/2012 : 20	10,7	1013,6	13,7	170
22/11/2012 : 21	10,6	1013,2	15,8	170
22/11/2012 : 22	10,4	1012,5	15,6	160
22/11/2012 : 23	10,6	1011,8	15,2	200

Heure légale = heure UTC+1 heure

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
29225	13523	2012			1 / 1

*Analyse et références*Affaire **OBSERVATION OVNI**

Le vendredi 14 décembre 2012 à 11 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

ENQUETE

---Nous recevons les relevés écho-radars du CNOA de LYON -69-, le 13 décembre 2012.---

---Sur ceux-ci, nous apercevons que 2 objets se déplaçant dans le ciel en suivant une trajectoire parallèle ont été signalés. Le premier entre 21 heures 21 minutes 32 secondes et 21 heures 21 minutes 52 secondes, dans le sens Nord-Sud et le deuxième entre 21 heures 55 minutes 42 secondes et 21 heures 55 minutes 52 secondes, dans le même sens.---

---L'objet de 21 heures 21 pourrait être celui aperçu par Monsieur _____, cependant, ce dernier déclare avoir aperçu l'objet se déplacer dans le sens inverse.---

---La trajectoire de l'observation est cependant la même observée par les radars.---

---Dont procès-verbal fait et clos à _____ ---

L'Agent de Police Judiciaire

EA574
4ca97e RYR5JC
EA565
400940 BHM338P

FONTENAY (76)

EPOUVILLE (76)

HAHEGLISE (76)

20:21:52
400940 BHM338P

20:55:42
4ca97e RYR5JC

MONTVILLIERS (76)

20:21:42
400940 BHM338P

FONTAINE-LA-HALLET (76)

20:55:32
4ca97e RYR5JC

SAINT-MARTIN-DU-MANOIR - LAURENT-DE

20:21:52
400940 BHM338P

